

1
No 4
Abdoun

Embajada del Reino de
Marruecos
Lima



سجل وزارة الخارجية المغربية

ليما

Inf memo
N.Y.

Lima, le 22 avril 2013

Référence : 107 /2013
Pour attribution : Cab/1 DG8/1
Pour information : Cab/2 SG/4 DG7/6
Transmission : Cryptée
Diffusion : Restreinte
Réf: M/SMES Cry n° 103 du 18/04/13

Confidentiel

Bran

Objet: Envoi d'une lettre, sur initiative de cette Ambassade, du Président du Groupe d'amitié Pérou-Maroc au Congrès de la République du Pérou au Conseil de Sécurité de l'ONU appuyant la défense du Sahara marocain

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la publication d'une lettre adressée à l'actuel Président du Conseil de Sécurité de l'ONU par le Conseil des Doyens des Collèges des Avocats du Pérou, des démarches ont été entreprises par cette Ambassade afin de déterminer exactement les conditions d'adoption de ce document et concevoir les mesures de réponse appropriées.

De la sorte, sur initiative personnelle de cette Ambassade, des démarches ont été menées et ont abouti à l'envoi d'une lettre du Président du Groupe d'amitié Pérou-Maroc au Congrès de la République au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU appuyant la défense du Sahara marocain.

• **Détails du complot préparé par les séparatistes**

Le jour même de la diffusion de la pétition du Conseil des Doyens des Collèges des Avocats du Pérou, des démarches ont été entreprises par cette Ambassade afin de connaître les circonstances de rédaction et de diffusion de cette pétition fallacieuse.

A ce titre, j'ai pu savoir que les séparatistes ont tenté une première démarche, soldée par un échec. En effet, Ali Salem le prétendu ambassadeur de la fantomatique rasd a envoyé un émissaire au Docteur Fernando Rosas Moseoso, figure académique de renom et historien reconnu au Pérou, qui sur proposition de cette Ambassade a défendu le dossier du Sahara marocain lors de la 67^{ème} session de la Quatrième Commission de l'ONU tenue en octobre dernier à New York. Il lui a été demandé de

ARRIVÉE
1932
23 AVR. 2013

bien vouloir se réunir avec Ali Salem car ce dernier souhaite lui éclaircir des points importants sur le dossier du Sahara.

Très proche de cette Ambassade, éprouvant une grande affection pour le Maroc, le Docteur Fernando Rosas m'a confié qu'il a été scandalisé par cette initiative. Il a répliqué sèchement à son interlocuteur que sa position et conviction ont publiquement été exprimés à l'ONU et qu'il ne changera jamais d'attitude. Il a aussi demandé à son interlocuteur de signifier à Ali Salem de ne plus jamais tenter de pareilles démarches.

Il m'a confié que l'Ambassade et le Maroc pourront toujours compter sur son soutien et qu'il sera aux côtés de notre pays à chaque fois que cela sera nécessaire.

Face à ce camouflet, les séparatistes ont tenté d'induire en erreur l'opinion publique en instrumentalisant le Conseil des Doyens des Collèges des Avocats du Pérou. Poursuivant mes investigations, il m'a été permis de savoir que la pétition signée par ledit organe n'est guère représentative. En effet, le Collège des Avocats de Lima (CAL), instance regroupant près de la moitié des avocats du Pérou n'a pas signé cette pétition, et n'a jamais été partie à ce débat. **Face à cette absence de taille, diverses sources au sein du CAL m'ont affirmé que ce document manque de représentativité et perd toute valeur.**

Le CAL a fait par le passé diverses tentatives d'infiltration de la part des éléments du Polisario, comme cela a été transmis au Département dans des correspondances cryptées antérieures. Le journaliste freelance Ricardo Sanchez (à la solde de l'Ambassadeur d'Alger à Lima) a plusieurs fois essayé de faire de cette institution une tribune de diffusion de la propagande du Polisario. Toutefois, face à la résistance de cette Ambassade et ses rapports constants avec dirigeants du CAL, les manœuvres des séparatistes ont toujours échouées. Pour cette raison, lorsque cette pétition a été rédigée et signée, le CAL n'a pas été sollicité, connaissant sa proximité avec cette Ambassade.

- **Initiative de cette Ambassade aboutissant à une lettre du Président du Groupe d'Amitié Pérou-Maroc au Congrès de la République au Conseil de Sécurité de l'ONU**

Face à ces divers éléments d'information, il a été estimé opportun de porter une réponse forte et appropriée réfutant totalement ce complot mené à l'encontre des intérêts du Maroc.

A ce titre, j'ai pris contact avec divers membres du Congrès de la République, connaissant le dossier de notre Cause Nationale et proches de cette Ambassade,

afin de les informer de la manœuvre mensongère menée par le Conseil des Doyens des Collèges des Avocats du Pérou, de connivence avec les séparatistes.

Il leur a été signifié le caractère dangereux et fallacieux des informations diffusées par ledit Conseil, sachant qu'il s'agit d'une manipulation de l'opinion publique péruvienne, mais aussi une tentative de jeter le trouble au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Rappelant les relations étroites existantes entre le Royaume du Maroc et la République du Pérou, j'ai estimé que les élus de la nation amis de notre pays ont le devoir de déjouer ce complot en faisant valoir la position officielle du Pérou et les droits inaliénables du Maroc sur son territoire.

Dans ce cadre, une lettre (dont copie ci-jointe) a été rédigée par Rolando Reategui Flores (*Fuerza Popular, fujimoriste*) le Président du Groupe d'Amitié Pérou-Maroc au sein du Congrès de la République à l'attention d'Eugène Richard Gasana, actuel Président du Conseil de Sécurité de l'ONU. Défenseur de la Cause Nationale, Rolando Reategui a effectué une visite de travail au Maroc au mois d'octobre 2012 au cours de laquelle il s'est entretenu avec diverses personnalités marocaines.

Dans ce courrier, le Congressiste péruvien, en sa qualité de Président du Groupe d'Amitié a signifié au responsable onusien que le « la République du Pérou reconnaît pleinement le Royaume du Maroc ainsi que son intégrité territoriale. Aucune Commission ni Association privée au Pérou, ne peut prétendre s'arroger le droit de représentation qui, légalement, ne lui correspond guère, ni usurper les attributions correspondants à l'Etat péruvien, représentant direct du peuple et démocratiquement élu, ni non plus, mettre en question ni diffamer une nation frère, le Royaume du Maroc, auquel nous sommes liés par d'étroites relations historiques et culturelles ».

Le Congressiste poursuit qu'il est « du ressort de l'Etat péruvien de diriger la politique extérieure et les relations internationales de notre pays », et que concernant le Maroc, il est nécessaire pour le Pérou de continuer « à renforcer les liens avec ce peuple frère que nous saluons pour ses grandes réformes sociales et démocratiques internationalement reconnues ».

- **Démarches complémentaires**

1. Un large écho sera donné par cette Ambassade à la lettre du Congressiste Rolando Reategui Flores auprès de médias amis afin d'informer l'opinion

publique du soutien ferme du Congrès de la République à l'intégrité territoriale du Maroc.

2. J'ai entrepris des démarches auprès d'autres membres du Congrès de la République qui ont aussi manifesté leur souhait de soutenir la position du Maroc.
3. Selon les démarches que j'ai menées, les intéressés, de diverses sensibilités politiques, sont favorables à la publication d'un communiqué officiel du Congrès dans lequel ils affirmeront le soutien à l'intégrité territoriale du Maroc et la dynamique d'ouverture menée par le Royaume. A ce titre, un second document est en cours de rédaction et devra incessamment être approuvé par les élus de la nation pour être rendu public.

Le Département sera immédiatement informé de tout nouvel élément à ce sujet

Haute Considération

Le Chargé d'Affaires a.i.

Abdelfatteh Berhil



Pièces jointes : - Lettre du Congressiste Rolando Reategui Flores
- Traduction en langue française de cette lettre



"Año de la Inversión para el Desarrollo Rural y la Seguridad Alimentaria"
"Decenio de las Personas con Discapacidad en el Perú 2007-2016"

CONGRESO DE LA REPÚBLICA

Lima, 17 de Abril de 2013

CARTA N° 050-2012-2013-BRE/CR

Excelentísimo Señor
EUGENE RICHARD GASANA,
Presidente del Consejo de Seguridad
Representante Permanente de la República
de Ruanda para las Naciones Unidas.
Presente

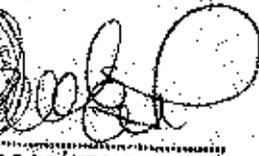
Tengo el agrado de dirigirme a usted para saludarlo muy cordialmente y en mi condición de Congresista de la República del Perú y de Presidente de la Liga Parlamentaria de Amistad "República del Perú - Reino de Marruecos" para hacer de su conocimiento que nuestro país mantiene plenas relaciones diplomáticas con el Reino de Marruecos, pues conforme lo dispone el artículo 118° de nuestra Constitución Política corresponde al Estado Peruano dirigir la política exterior y las relaciones internacionales de nuestro país.

En ese sentido, le informo que la República del Perú reconoce plenamente al Reino de Marruecos y a su integridad territorial. Ninguna Junta ni Asociación privada en nuestro país puede tratar de arrogarse un derecho de representación que no le compete por ley ni usurpar funciones que le competen al Estado Peruano, directo representante del pueblo elegido democráticamente, y menos cuestionar ni difamar a una nación hermana como es el Reino de Marruecos con quien nos une fuertes lazos históricos y culturales.

En el Congreso de la República del Perú se ha constituido desde hace varios años la Liga Parlamentaria de Amistad Perú-Marruecos que en la actualidad me honra presidir, con el fin de seguir estrechando lazos con este pueblo hermano a quien saludamos por sus grandes reformas sociales y democráticas reconocidas internacionalmente.

Hago propicia la oportunidad para reiterarle los sentimientos de mi especial consideración y estima.

Atentamente,



ROLANDO REÁTEGUI FLORES
Congresista de la República

-----TRADUCTION-----

Congrès de la République

Lettre n° 50-2012-2013 RRF/CR

Lima, le 17 avril 2013

**A son Excellence Monsieur
S.E. M. Eugen –Richard Gasana
Président du Conseil de Sécurité
Représentant Permanent de la République du Ruanda
au Nations Unies**

J'ai le plaisir de m'adresser à Votre Excellence en ma qualité de Congressiste de la République du Pérou, et en tant que Président de la Ligue Parlementaire d'Amitié Pérou-Maroc, pour vous informer que notre pays maintient d'amples relations diplomatiques avec le Royaume du Maroc, sachant que conformément à l'article 118 de notre Constitution Politique, il est du ressort de l'Etat péruvien de diriger la politique extérieure et les relations internationales de notre pays.

Aussi, je vous informe que la République du Pérou reconnaît pleinement le Royaume du Maroc ainsi que son intégrité territoriale. Aucune Commission ni Association privée au Pérou, ne peut prétendre s'arroger le droit de représentation qui, légalement, ne lui correspond guère, ni usurper les attributions correspondants à l'Etat péruvien, représentant direct du peuple et démocratiquement élu, ni non plus, mettre en question ni diffamer une nation frère, le Royaume du Maroc, auquel nous sommes liés par d'étroites relations historiques et culturelles.

Depuis plusieurs années, le Congrès péruvien a constitué la Ligue d'Amitié Parlementaire Pérou-Maroc, que j'ai l'honneur de présider, dans le but de continuer à renforcer les liens avec ce peuple frère que nous saluons pour ses grandes réformes sociales et démocratiques internationalement reconnues.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer l'expression de ma spéciale considération et estime personnelle.

Signature de M. Rlando Reategui Flores
Congressiste de la République
Cachet officiel

-----FIN DE LA TRADUCTION-----